

Dans le cadre de l'édition 2024 de la Biennale de Sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, les commissaires Sevia Pellissier et Julien St-Georges Tremblay invitent les artistes du Québec, des provinces des maritimes et de l'Ontario à déposer un dossier afin d'y participer.

Comme à chaque édition, les 10 artistes sélectionné.e.s seront jumelé.e.s en équipe de deux pour créer un projet qui se déploie dans l'espace public pendant la durée de l'évènement qui aura lieu à l'été 2024. La sélection des artistes sera faite d'ici l'automne 2023. Iels auront près d'un an pour réfléchir et conceptualiser leur œuvre avant d'être réunis pendant tout le mois de juillet 2024 au cœur de Saint-Jean-Port-Joli pour la réaliser.

Existant sous différentes formes depuis 1984, la Biennale est en questionnement sur le cycle de la vie des œuvres qui y ont été créées au fil des années et, plus largement, au patrimoine que l'organisme lègue aux générations futures. En réponse à ces questionnements, les commissaires choisissent de s'intéresser aux enjeux de conservation, d'entretien, de remise en valeur et de destruction de l'œuvre par le biais d'un thème ouvert :

« **Entretien le brasier** »

Afin d'attiser la curiosité de chacun.ne, les commissaires proposent de s'inspirer du brasier pour stimuler la création. Il faut voir l'incendie comme une manière d'aborder le processus créatif plus qu'un thème qui doit être représenté dans l'œuvre; comme une étincelle de départ plutôt qu'un carburant à création.

Ce qui attire les commissaires vers le champ symbolique du brasier est sa polysémie concrète. Le feu est une force naturelle pouvant avoir des effets brutaux qui ne sont pas nécessairement les indicateurs d'une finalité totale. Impossible de nier la crainte, justifiée, que peut susciter des flammes dont la force parfois incontrôlable rend incertain le futur; une fois apprivoisé il s'en dégage une énergie cyclique. À travers les cendres, on peut découvrir de nouvelles avenues à explorer. Quand les choses brûlent et disparaissent, l'espace libéré devient le théâtre de métamorphoses. Des ruines émergent des vestiges comme les bleuets qui poussent après un feu de forêt. N'utilisons-nous pas également le brasier comme figure pour souligner la force de transformation des groupes sociaux opprimés ? Pluriforme et polysémique, le brasier témoigne de la résilience et de l'ingéniosité qui transforment une destruction en opportunité ; qui brise un état de stagnation ; qui mobilise autour d'enjeux à défendre.

Le brasier, symbole d'une transformation concrète, poétique ou politique, contribue, selon la vision des commissaires, à créer une historicité récurrente sans répétition. Les artistes sont encouragé.e.s à soumettre des propositions qui impliquent concrètement le feu dans la création des œuvres comme, par exemple, la pyrogravure, le travail de la céramique et la métallurgie ou encore qui l'exploitent de manière symbolique ou intime, comme c'est le cas dans certaines œuvres plus poétiques ou politiques.

CONDITIONS

Les artistes sélectionné.e.s reçoivent des droits d'exposition de 1750\$ suivant les normes du CARFAC. Les montants alloués en frais matériaux sont d'environ 500\$.

Les artistes ont accès à un atelier collectif pendant une durée de 3 semaines et sont logé.e.s sur place. Un per diem de 35\$ par jour est fourni pour la nourriture.

La Biennale offre également une documentation photographique professionnelle des œuvres et de l'événement.

EXIGENCES

- Avoir le statut d'artiste professionnel.le ou être en voie de professionnalisation
- Résider sur le territoire du Québec, des maritimes ou de l'Ontario
- Être disponible pour travailler en collaboration avec un.e autre artiste à distance, puis en présentiel pendant tout le mois de juillet 2024 à Saint-Jean-Port-Joli

PROCESSUS

Les artistes sélectionné.e.s seront contacté.e.s 8 semaines après la fin de l'appel et se verront attribuer un binôme de création avec qui ils travailleront lors de la Biennale. Les duos sont invités à réfléchir à leur création pendant l'automne et l'hiver, avant de réaliser l'œuvre sur place pendant une durée de trois semaines.

MATÉRIEL À FOURNIR :

- Curriculum vitae (max. 3 pages)
- Texte de démarche artistique (max. 250 mots)
- Une lettre de motivation en lien avec la thématique (1 page)
- Documentation visuelle de projets antérieurs avec les crédits (Nom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de création, lieu d'exposition, photographie) : Maximum 15 images en format JPEG, 72 dpi Et/ou Vidéo d'un maximum de 10 minutes (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur Web ; **Les fichiers vidéos envoyés directement ne seront pas téléchargés**). À noter que la documentation URL doit demeurer en ligne jusqu'à la fin du **mois de novembre 2023**.
- Dossier de presse et autres documents pertinents (facultatif)

Les artistes souhaitant participer au projet doivent faire parvenir leur dossier dans **un seul document PDF** déroulant à l'adresse commissariat@biennaledesculpture.com avant **2 juillet 2023, à 23 h 59 (heure de l'est)**.

Les commissaires et le conseil d'administration de la Biennale encouragent les personnes issues des diversités à déposer un dossier. L'équipe de sélection est ouverte aux modes de présentation alternatifs, à condition qu'une entente ait été préalablement conclue avec l'administration. Pour toutes précisions sur le dépôt du dossier, ou pour statuer d'une entente alternative, vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse commissariat@biennaledesculpture.com et par téléphone au 418-598-9465.

Les commissaires rappellent également que les artistes issu.e.s de toutes les disciplines, pas seulement la sculpture, peuvent déposer un dossier.